



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE VOTE

ANNEE 2019

Conformément au chapitre 3 des dispositions du règlement de déontologie des OPCVM et de la gestion individualisée sous mandat et aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, nous vous rendons compte ci-après de notre dispositif en matière d'exercice de droits de vote et du bilan sur l'année 2019.

1. POLITIQUE DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES	2
2. PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE VOTE EN 2019	3
3. PERIMETRE DE VOTE POUR L'ANNEE 2019	3
4. STATISTIQUES DES VOTES DE L'ANNEE 2019	4
4.1 Répartition géographique	4
4.2 Résultats de vote	4
5. OPPOSITION SELON LA TYPOLOGIE DES RESOLUTIONS	5
5.1 Résolutions proposées par les sociétés	5
5.2 Résolutions d'actionnaires	7
6. DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS ET INCITATION A LA TRANSPARENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	8
6.1 Processus de dialogue avec les émetteurs	8
6.2 Evaluation du dialogue avec les émetteurs	8
6.3 L'engagement sur l'accès aux administrateurs indépendants	9
6.4 Deux exemples de succès d'engagement	10
6.5 Incitation des émetteurs à la transparence environnementale et sociale	10
6.6 Autres éléments du dialogue	11
6.7 Focus – Investissements solidaires	12
7. LISTE DES ENGAGEMENT EN 2019 SUR LE VOTE ET LA GOUVERNANCE	13
8. STATISTIQUES DE LA SOCIETE DE GESTION BNPP AM FRANCE	14
8.1 Répartition géographique	14
8.2 Résultats de vote	14
8.3 Autres points	14



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'asset manager
d'un monde
qui change

1. POLITIQUE DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) estime que la promotion de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise est une partie essentielle de nos responsabilités d'actionnaires. La gouvernance d'entreprise renvoie au système par lequel une société est dirigée et contrôlée. Il concerne le fonctionnement de la direction, sa supervision et les mécanismes de contrôle, ainsi que la relation avec les parties prenantes. Une bonne gouvernance d'entreprise crée le cadre qui assure que la société est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires. BNPP AM attend de toutes les sociétés dans lesquelles nous investissons de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Voter aux assemblées générales constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients et fait partie intégrante des processus de gestion de BNPP AM. Nous nous engageons¹ à exercer le droit de vote rattaché aux valeurs détenues par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), fonds d'investissement étrangers et mandats de gestion lorsque ceux-ci nous ont été délégués.

BNPP AM dispose d'un document « *Gouvernance et politique de vote* » expliquant ce que nous attendons des sociétés cotées et la façon dont nous assumons nos responsabilités d'actionnaires.

Cette politique énonce les grands principes de gouvernement d'entreprise que nous encourageons, notre processus de vote et se complète par un ensemble de lignes directrices mettant en avant, pour chaque type de résolutions, les « meilleures pratiques » ainsi que les situations pouvant aboutir à une opposition ou une abstention lors du vote.

Nous veillons à exercer notre droit de vote sur la base des circonstances spécifiques de l'entreprise.

Le document « Gouvernance et politique de vote » est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com/fr

Par ailleurs, l'intégralité de nos votes est publiquement disponible par émetteur et par résolution proposée sur notre site internet².

¹ En tenant compte des aspects techniques et réglementaires

² Détail de notre vote disponible ici : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/notre-approche-de-linvestissement-responsable/en-tant-quinvestisseur-responsable/proxy-voting#/MTc3MQ==/>

2. PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE VOTE EN 2019

Notre politique et nos lignes directrices de vote sont revues annuellement afin de prendre en compte l'évolution des codes de gouvernance et des pratiques de place, et la prise en compte des éléments liés à la Stratégie Globale « Sustainability », aussi bien en matière d'engagement que de vote.

Voici les principales modifications opérées par la politique de vote de 2019 :

- Introduction de règles concernant la diversité du genre au niveau des conseils d'administration : vote contre tout le conseil d'administration si aucune femme n'y siège ;
- Renforcement de notre engagement pour une bonne gouvernance en s'opposant aux directeurs généraux qui cumulent cette fonction avec celle de Président du conseil d'administration. Par exception, nous pourrions soutenir la combinaison des fonctions qui est explicitement temporaire (moins de 2 ans) et pour les entreprises familiales avec un Président-Directeur Général indépendant de la famille ;
- Application d'une politique plus stricte concernant la nomination des administrateurs en Amérique du Nord, en exigeant 2/3 d'indépendance au conseil et une totale indépendance des comités spécialisés ;
- Alignement de la politique de vote concernant les rémunérations en Amérique du Nord sur l'approche Européenne notamment concernant l'exigence systématique des conditions de performance dans les attributions long-termes.

3. PERIMETRE DE VOTE POUR L'ANNEE 2019

Nous avons voté en 2019 sur près de 400 OPC³ représentant près de 51 milliards d'euros d'encours sous gestion.

Notre périmètre de vote est constitué de sociétés dont les positions agrégées répondent à une des trois conditions suivantes :

- Représenter 90% du total cumulé de nos positions en actions
- Constituer 0.1% ou plus de la capitalisation boursière de la société
- Sur demande ad hoc.

Ce périmètre représente près de 45%⁴ des sociétés détenues par l'ensemble de nos OPCVM.

Le choix des titres sur lesquels nous exerçons le droit de vote répond à un double objectif : concentrer nos efforts sur les positions représentant une proportion prépondérante de nos actifs sous gestion, et participer aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos gestions collectives détiennent une part significative du capital.

³ Organismes de Placement Collectif

⁴ 1 758 assemblées générales votées sur 3 920 possible

4. STATISTIQUES DES VOTES DE L'ANNEE 2019

4.1 REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Au sein du périmètre décrit ci-dessus, nous avons voté à **1 758 assemblées générales** votes se concentrent majoritairement en Europe et en Amérique du Nord qui représentent plus de 72% de notre vote global.

	Nombre d'assemblées générales	Répartition géographique
Europe	827	47.0%
Amérique du Nord	450	25.6%
Japon	121	6.9%
Autres zones	360	20.5%
Total	1 758	100 %

4.2 RESULTATS DE VOTE

Au sein du périmètre décrit ci-dessus, sur les 1 758 assemblées générales votées:

- Nous avons soutenu l'ensemble des résolutions proposées dans 350 assemblées générales
- Nous nous sommes abstenus ou avons voté contre à au moins une résolution dans 1 408 assemblées générales, **soit 80% des assemblées.**

Parmi les 22 454 résolutions votées, 21 940 résolutions ont été proposées par les sociétés et 514 résolutions ont été proposées par les actionnaires.

Parmi les résolutions proposées par les sociétés (hors résolutions d'actionnaires) :

- Nous avons soutenu 15 851 résolutions, soit 72.2% de notre vote
- Nous nous sommes abstenus à 820 résolutions, et voté contre à 5 269 résolutions, soit 27.8% de notre vote en 2019, contre 21.9% en 2018.

La forte augmentation de l'opposition est due aux modifications de notre politique de vote en 2019, notamment les facteurs suivants :

- Le durcissement de politique de vote et le vote contre les administrateurs dans lesquels aucune femme ne siège au conseil d'administration.
- En Amérique du Nord, notre niveau d'opposition s'est accru en raison de l'augmentation des seuils d'indépendance pour le conseil et les comités spécialisés et suite au renforcement de notre application de la politique sur les rémunérations.

Répartition par zone géographique	Total	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres zones
Nombre de résolutions votées	21 940	11 919	4 893	1 491	3 637
Nombre de votes pour	15 851	9 422	3 094	774	2 561
Nombre de votes contre	5 269	2 040	1 747	658	824
Nombre de votes abstention	820	457	52	59	252
Pourcentage d'abstentions ou de votes contre	27.8%	20.9%	36.8%	48.1%	29.6%

5. OPPOSITION SELON LA TYPOLOGIE DES RESOLUTIONS

5.1 RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LES SOCIETES

Le tableau ci-dessous présente le taux d'abstention et d'opposition par type de résolution.

	Nombre de résolutions votées	Nombre de votes pour	Nombre de votes abstention ou contre	Pourcentage d'abstentions ou de votes contre
Rémunération des dirigeants	2 438	1 036	1 402	57.5%
Opérations financières	2 273	1 315	958	42.1%
Nomination des administrateurs	11 268	7 955	3 313	29.4%
Autres résolutions ⁵	5 961	5 545	416	7.0%
Total	21 940	15 851	6 089	27.8%

Notre taux d'opposition, en excluant les résolutions d'actionnaires qui sont analysés ci-dessous, est donc principalement concentré sur trois sujets: la rémunération des dirigeants, les opérations financières, et la nomination des administrateurs.

⁵ Approbation des comptes, nomination et rémunération des commissaires aux comptes, fusions et acquisitions, mesures anti-OPA...

5.1.1 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS OU DIRIGEANTS

Il s'agit principalement de demande de stock-options, actions gratuites ou indemnités de départ ainsi que les votes sur les politiques de rémunération de type « Say-on-pay » :

- Soit la transparence sur la politique de rémunération est insuffisante (volume, poids, nature des conditions de performance, objectifs à atteindre...) ;
- Soit les pratiques de rémunération ne vont pas dans l'intérêt des parties prenantes avec des montants jugés excessifs ou disproportionnés eu égard à la performance de la société considérée ;
- Soit les critères de rémunération sont considérés comme non contraignants permettant un paiement en cas d'échec ;
- Soit, enfin, la rémunération n'est pas orientée vers le long terme.

5.1.2. OPERATIONS FINANCIERES

Il s'agit principalement de demandes d'augmentation de capital :

- Soit le volume global est considéré trop important lorsque l'ensemble des autorisations dépasse 50% du capital social ;
- Soit il s'agit d'autorisation d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription ni objet spécifique pouvant aboutir à une dilution excessive des actionnaires existants (plus de 5% du capital ou 20% en cas d'objet spécifique).

Nous votons également de manière systématique contre les mesures anti-OPA.

5.1.3 STRUCTURE DU CONSEIL

Il s'agit principalement de demandes de nomination d'administrateurs dans des sociétés ayant une gouvernance et un équilibre de pouvoir déséquilibré :

- Soit avec des administrateurs non libres d'intérêt dans des conseils jugés insuffisamment indépendants;
- Soit avec des administrateurs dont la disponibilité est jugée insuffisante ;
- Soit avec un conseil avec une diversité insuffisante (composée exclusivement de membres masculins).

5.2 RESOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

5.2.1 VOTE SUR LES RESOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

Les résolutions d'actionnaires concernent principalement l'Amérique du Nord et sont souvent non agréées par le conseil. Ainsi, un vote « Pour » est une opposition à la position de la société. Nous avons voté « Pour » quand la résolution était conforme aux intérêts à long terme de la société et qu'elle était pertinente eu égard aux pratiques de la société. Nous nous sommes en revanche abstenus quand la résolution n'était pas pertinente pour la société ou si elle était déjà appliquée en pratique.

Le soutien aux résolutions d'actionnaires est en augmentation par rapport à 2018 (74.1% en 2019 contre 68.5% en 2018), avec un support important sur les résolutions concernant le changement climatique notamment (90.5% de soutien).

	Nombre de résolutions votées	Vote contre	Vote abstention	Vote pour	Pourcentage de votes pour
Résolutions d'actionnaires (Global)	514	94	39	381	74.1%

5.2.2 DEPOT DE RESOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

En 2019, nous avons participé au dépôt d'une résolution d'actionnaire en collaboration avec d'autres actionnaires d'Exxon Mobil. La résolution demandait la communication d'objectifs à court, moyen et long terme en matière d'émissions de carbone afin de s'aligner sur l'Accord de Paris, limitant à moins de 2 degrés la hausse des températures.

Cette résolution n'a pas été soumise à l'assemblée générale, la Securities and Exchange Commission (SEC) ayant accédé à la demande de la société de l'exclure. Nous avons donc signé une lettre adressée à la SEC, afin d'exprimer notre mécontentement à l'égard de cette décision, de concert avec d'autres actionnaires, gérant un total de 9,5 trillions de dollars d'actifs. De plus, nous avons voté contre tous les membres du conseil d'administration, afin d'exprimer nos préoccupations à l'entreprise concernant sa stratégie sur le changement climatique. Nous continuons notre dialogue avec Exxon Mobil dans le cadre de l'engagement collaboratif Climate Action 100+ (CA100+).

En septembre 2019, nous avons contribué à rédiger et avons été le signataire principal d'une lettre à toutes les entreprises américaines CA100+ et exprimant notre souhait que les entreprises alignent leurs activités de lobbying sur l'objectif de l'Accord de Paris. A la suite de cette action, nous avons soumis une nouvelle résolution d'actionnaires pour 2020 sur le lobbying climatique des entreprises à Exxon Mobil, Chevron, Delta Airlines et United Airlines. La SEC a de nouveau accepté la requête d'Exxon Mobil d'exclure la résolution. Les propositions iront jusqu'au votes sur les 3 autres sociétés.

6. DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS ET INCITATION A LA TRANSPARENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

6.1 PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS

L'engagement avec les émetteurs a pour but d'améliorer la performance à long-terme de nos participations et d'encourager les meilleures pratiques de gouvernance, de responsabilité sociale et environnementale.

Le processus de dialogue avec les sociétés peut être engagé sur notre propre demande ou sur demande des émetteurs et est concentré sur nos principales positions.

Le but de l'engagement est :

- De communiquer notre politique de vote pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance et de préparer les futures assemblées générales ;
- D'obtenir un complément d'information sur des projets de résolutions ;
- De faire part de nos éventuelles réserves sur des résolutions contraires à notre politique de vote.

En 2019, nous avons eu 201 interactions avec 123 sociétés dans le cadre du dialogue lié aux votes aux assemblées générales, en légère augmentation par rapport à 2018 (119).

6.2 EVALUATION DU DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS

Nous considérons que le dialogue est fructueux :

- En cas de retrait de la résolution de la part des émetteurs ;
- En cas de modification de notre vote en faveur de la résolution suite à une modification de la part de l'émetteur, ou à l'obtention d'informations supplémentaires.

En 2019, nous avons obtenu 39 cas de succès dans le cadre de l'engagement, soit 31.7% des cas. Ce taux est en augmentation par rapport à l'année dernière (27%).

Voici quelques exemples de succès de notre engagement:

- Obtenir la mise en place d'executive sessions avec la tenue d'une réunion au moins du conseil d'administration par an sans la présence des exécutifs ;
- Amélioration de la transparence de rémunération avec une communication précise des critères utilisés en lien avec la stratégie de l'entreprise et sa performance à long terme

Nous considérons néanmoins que l'évaluation du dialogue ne doit pas se limiter à nos modifications d'intention de vote :

- Un dialogue en amont de l'ordre du jour de l'assemblée générale peut conduire une société à aligner des résolutions sur notre politique de vote ;
- Des sociétés modifient leurs pratiques lors des assemblées générales des années suivantes.

En plus de ces engagements liés au vote, nous avons un programme d'engagement à long terme avec les sociétés durant toute l'année, avec un focus sur des thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nous communiquons chaque année un rapport d'activité dans notre rapport sur le développement durable.

6.3 L'ENGAGEMENT SUR L'ACCES AUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Un des rôles les plus importants du conseil d'administration est de superviser l'équipe de management. Il est essentiel qu'il soit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants qui sont de plus en plus présent au sein de comités spécifiques (audit, rémunération, nomination), en ligne avec notre politique de vote.

Nous considérons que le président du conseil devrait être indépendant. En l'absence d'un président indépendant, et afin d'assurer une meilleure gouvernance, la désignation d'un administrateur référent indépendant doit être envisagée. Pour être un contrepoids efficace, l'administrateur référent doit être doté de pouvoirs spécifiques, notamment la possibilité de discuter directement avec les investisseurs.

L'accès au conseil d'administration est une pratique bien établie dans certains pays comme au Royaume-Uni et commence à se diffuser en Europe continentale. Elle est recommandée par les codes de gouvernances en Allemagne et en France par exemple.

La possibilité de rencontrer des administrateurs est cohérente avec leur responsabilité fiduciaire vis-à-vis des actionnaires qui les ont nommés. L'accès aux membres du conseil pour des investisseurs, et en particulier pour BNPP AM, peut permettre de faire part de nos inquiétudes sur certains sujets.

Nous considérons que la possibilité de dialoguer avec un administrateur indépendant est une meilleure pratique et nous nous discutons avec des entreprises afin de promouvoir et étendre la mise en place de cette pratique.

En 2019, nous avons eu un engagement direct avec un administrateur indépendant dans 33 entreprises : Air Liquide, Alstom, Applus, Banco Santander, Bayer, BBVA, BNP Paribas, Cap Gemini, Clinigen Group, CRH, Danone, Deutsche Boerse, Engie, Eni Spa, Faurecia, Fineco Bank, Fresenius Medical Care, Hibernia REIT, ING, Inmarsat, Kering, Reckitt Benckiser, Rexel, RWE, Saint Gobain, Schneider Electric, Scor SE, Siemens, Sunrise Communication Group AG, Tele2, Valeo, Veolia Environnement et Vinci.

6.4 DEUX EXEMPLES DE SUCCES D'ENGAGEMENT

- **Un succès d'engagement concernant la composition du conseil de surveillance : Cancom SE (Allemagne)**

En 2019, CanCom Se proposait au renouvellement 6 membres du conseil de surveillance. Selon nos critères d'indépendance, 4 des membres du conseil de surveillance étaient considérés comme non-indépendants, résultant un niveau d'indépendance du conseil de 33%, qui était inférieur à notre seuil minimum de 50% fixé pour les sociétés sans actionnaire majoritaire.

En application de notre politique de vote, cette situation nous aurait amené à voter contre la réélection de tous les membres non-indépendants. Dans le cadre de notre dialogue, BNPP AM a fait part de cette position à la société.

Deux semaines avant l'assemblée générale, la société a annoncé le retrait de la proposition de renouvellement de 2 membres qui étaient considérés comme non-indépendants par BNPP AM, et la proposition de deux candidats indépendants, faisant passer le taux d'indépendance du conseil à 67%, en accord avec notre politique de vote. Nous avons donc voté pour tous les membres proposés à la (ré)élection.

- **Un succès d'engagement concernant la rémunération : Enel SpA (Italie)**

Dans le cadre du plan de rémunération long-terme, Enel a retenu une condition de performance indexée sur le TSR en comparaison avec ces paires, et permettait une attribution pour une performance sous le niveau de la médiane. Nous considérons que la rémunération des dirigeants devrait être en lien avec la performance long-terme de la société et tout paiement en cas d'échec devrait être évité.

En 2018, la société a proposé d'augmenter d'une manière significative la rémunération fixe et les attributions long-termes sans aucune explication satisfaisante. Nous avons considéré que ces propositions étaient moins favorables aux actionnaires que la politique précédente, tandis que notre réserve concernant la potentielle attribution sous le niveau de médiane persistait. Pour ces raisons, nous avons voté contre la nouvelle politique de rémunération et contre le nouveau plan long-terme proposés par la société.

Après avoir discuté de ces réserves avec la société au cours de notre dialogue, cette dernière a proposé en 2019 une politique de rémunération dont les critères de performance ont été améliorés afin d'exclure tout paiement sous le niveau de la médiane. Nous avons donc voté pour la politique de rémunération et pour le plan de rémunération à long terme proposés, qui étaient désormais en ligne avec notre politique.

6.5 INCITATION DES EMETTEURS A LA TRANSPARENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

BNPP AM considère que la promotion de bonnes pratiques au niveau environnemental, social et de la gouvernance (ESG) fait partie de ses responsabilités d'investisseur responsable. En effet, la conformité des sociétés aux critères ESG permet de nous assurer que les sociétés dans lesquelles nous investissons sont gérées dans l'intérêt long terme des différentes parties prenantes.

Conformément à notre politique de vote nous nous sommes abstenus sur les résolutions concernant l'approbation des états financiers ou des quitus lorsque :

- La société n'avait pas suffisamment communiqué sur les questions environnementales et sociales, ou sur leurs émissions de CO2, ou
- La société est considérée en risque de violation d'un ou plusieurs principes du pacte mondial⁶.

Cela s'est produit concernant 61 résolutions dans 16 sociétés en 2019, en forte augmentation par rapport à 2018 (16 résolutions dans 12 sociétés).

6.6 AUTRES ELEMENTS DU DIALOGUE

Le dialogue se manifeste également à travers d'autres éléments comme:

- Nous sommes engagés activement dans des réseaux d'investisseurs axés sur l'établissement des meilleurs pratiques de gouvernance d'entreprise dans le monde. Nous sommes membres des comités « Shareholder rights » et GNIA (Global Network of Investor Associations) au sein de l'International Corporate Governance Network (ICGN).
- En Europe, le responsable de la Gouvernance d'Entreprise est président du comité « Gouvernement d'Entreprise » de l'Association Française de Gestion Financière (AFG), et participe au comité sur l'investissement de Eumedion (Pays-Bas) ainsi qu'au groupe de travail dédié aux investissements ESG (LeaderXXchange) ; En 2019, nous avons également participé au comité en charge de la mise à jour du code pour les agences de conseil en vote (Best Practice Principles (BPP) Stakeholder Advisory Panel) ;
- Aux États-Unis, nous avons rejoint le Council of Institutional Investors (CII), et notre responsable du Stewardship aux Etats-Unis a été nommé au comité consultatif de gouvernance de CII pour 2020, et est membre du Harvard Institutional Investor Forum Advisory Council.
- Dans la région Asie-Pacifique, nous sommes membres de l'Asian Corporate Governance Association (ACGA), et notre responsable du Stewardship pour l'Asie-Pacifique est membre des groupes de travail de l'ACGA pour le Japon et la Chine.

⁶ Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont disponibles sur le site internet : <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

6.7 FOCUS – INVESTISSEMENTS SOLIDAIRES

Au travers de ses fonds solidaires, distribués principalement dans le cadre de l'épargne salariale, BNP Paribas Asset Management investit et accompagne des associations et entreprises à fort impact social en France. A fin 2019, ce sont 27 associations et entreprises qui sont soutenues, pour un montant total de 120 M€.

[Lien vers la plaquette solidaire](#)

Investisseurs engagés, nous souhaitons jouer pleinement notre rôle pour accompagner nos partenaires solidaires. Pour cela, plusieurs actions sont menées :

- Actionnaires actifs : 13 de nos partenaires bénéficient d'un investissement en capital. En tant qu'actionnaires de ces partenaires, nous votons chaque année aux assemblées générales. En amont, les résolutions sont analysées et un échange avec l'entreprise est réalisé si nécessaire. De plus, nous sommes membres élus à 3 conseils de surveillance.
- Suivi : afin de maîtriser notre risque mais également d'apporter nos conseils aux entrepreneurs, nous réalisons un suivi annuel des partenaires, avec a minima une rencontre en personne avec la direction et une visite sur place tous les deux ans. Lors de cette revue, sont abordées à la fois les questions financières mais également les sujets de gouvernance et le suivi de l'impact social.
- Transparence : Afin de rendre compte aux épargnants investisseurs, nous publions chaque semestre un rapport de performance sociale incluant entre autres la liste exhaustive des partenaires solidaires et des indicateurs agrégés et personnalisés d'impact social.

[Lien vers le rapport de performance sociale](#)

Chiffres clés 2019

- AG votées : 12
- Dont présence physique: 9
- Membre de Conseil de Surveillance: 3
- Rencontre avec le management: 27

7. LISTE DES ENGAGEMENT EN 2019 SUR LE VOTE ET LA GOUVERNANCE

Emetteur	Pays
ABN Amro Bank NV	Pays-Bas
Accor	France
ACS	Espagne
Adidas	Allemagne
Aéroports de Paris SA	France
Air Liquide	France
Airbus	France
Alstom	France
Alstria Office REIT AG	Allemagne
Alten	France
Apache Corp.	Etats-Unis
Applus Services SA	Espagne
ArcelorMittal	Pays-Bas
Arkema	France
Atos SE	France
Axa	France
Banco Santander	Espagne
Bayer	Allemagne
BBVA	Espagne
BNP Paribas	France
BOUYGUES	France
Britvic	Royaume-Uni
CANCON SE	Allemagne
Cap Gemini	France
Carrefour	France
Cerved Group SpA	Italie
Clinigen Group Plc	Royaume-Uni
Compagnie de Saint Gobain	France
Covivio	France
Crédit Agricole	France
CRH	Irlande
CyberArk Software Ltd.	France
Danone	France
Dassault Systemes	France
Deutsche Boerse	Allemagne
Dexus	Australie
Edenred	France
Eiffage	France
Enel SpA	Italie
Engie	France
Eni Spa	France
EssilorLuxottica	France

Emetteur	Pays
Faurecia	France
Fineco Bank	France
Fnac Darty	France
Fresenius Medical Care	Allemagne
Fresenius SE	France
Gecina	France
Gerresheimer AG	Allemagne
Getlink	France
Groupe PSA	France
Hibernia REIT	Irlande
Iberdrola	Espagne
ING	Pays-Bas
Ingenico	France
Inmarsat	Royaume-Uni
Kering	France
Kerry Logistics	Hong Kong
Kinopolis Group NV	Belgique
Kingspan	Irlande
Klepierre	France
Klovern AB	Suède
Korian	France
Lagardere	France
Lanxess AG	France
Legrand	France
Logitech	Suisse
L'Oréal	France
LVMH	France
Merlin Properties	Espagne
Michelin	France
Micro Focus International	Royaume-Uni
Nexity	France
Normal Group	Allemagne
Orange	France
Pernod Ricard	France
Pfizer	Etats-Unis
Philips	Pays-Bas
Compagnie de Plastic Omnium	France
Prysmian	Italie
Publicis	France
Reckitt Benckiser	Royaume-Uni
Recticel SA	Belgium
Renault	France

Emetteur	Pays
Repsol	Espagne
Rexel	France
Royal Ahold Delhaize NV	Pays-Bas
RWE	Allemagne
S&T AG	Allemagne
Safestore	Royaume-Uni
SAFRAN	France
Salini Impregilo SpA	Italie
Sanofi	France
SAP SE	Allemagne
Schneider Electric	France
Scor SE	France
SEB	France
Siemens	Allemagne
Siemens Gamesa	Espagne
Societe Generale	France
Sodexo	France
Standard Chartered	Royaume-Uni
STMICROELECTRONICS	Pays-Bas
Suez	France
Sunrise Communications Group AG	Suisse
TD Bank	Canada
TECHNIPFMC	Royaume-Uni
Tele2	Suède
Telefonica	Espagne
Teleperformance	France
TEPCO	Japon
Terna	Italie
Thales	France
The Travelers Companies Inc.	Etats-Unis
Total	France
Total Produce	Irlande
Unibail-Rodamco-Westfield	France
Unicredit	Italie
Valeo	France
Veolia Environnement	France
Vinci	France
Vivendi	France
Xior Student Housing	Belgique

8. STATISTIQUES DE LA SOCIETE DE GESTION BNPP AM FRANCE

8.1 REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Au sein de la société de Gestion BNPP AM France, avons voté à **645⁷ assemblées générales** avec un vote majoritairement en Europe et en Amérique du Nord qui représentent plus de 93% de notre vote global.

	Nombre d'assemblées générales	Répartition géographique
Europe	519	80,5%
Amérique du Nord	82	12,7%
Japon	33	5,1%
Autres zones	11	1,7%
Total	645	100 %

8.2 RESULTATS DE VOTE

Au sein du périmètre décrit ci-dessus, sur les 645 assemblées générales votées:

- Nous avons soutenu l'ensemble des résolutions proposées dans 114 assemblées générales
- Nous nous sommes abstenus ou avons voté contre à au moins une résolution dans 531 assemblées générales, **soit 82.3% des assemblées.**

Parmi les 9 281 résolutions votées, 9 064 résolutions ont été proposées par les sociétés et 217 résolutions ont été proposées par les actionnaires.

- Nous avons soutenu 76.2% des résolutions
- Nous nous sommes abstenus à 3.8% des résolutions, et voté contre à 19.6% résolutions, soit 23.4%d'opposition de notre vote en 2019.

8.3 AUTRES POINTS

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote »

Nous n'avons pas identifié de cas de conflits avec les principes de notre politique de vote.

Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les FIA qu'elle gère

Nous n'avons pas rencontré de situation de conflit d'intérêt au cours de cet exercice.

⁷ 645 assemblées générales votées sur 1 011 possible